

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le s'est réuni le lundi 11 décembre 2017 à 20h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS :

M. Nicolas ALIX, Mme Patricia ASTRUC GAVALDA, Mme Corinne AUBANEL (*jusqu'au point 39 inclus puis pouvoir à Mme ASTRUC GAVALDA*), M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATAILL, M. Alain BERNHEIM, M. Eric BONNOMET, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, Mme Ségolène DURAND, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, Mme Marie-Hélène GRANGE (*jusqu'au point 39 inclus puis pouvoir à Mme RAVIER*), Mme Anne GRAVIÈRE (*à partir du point 17*), M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD (*à partir du point 17*), M. Pierre HERRERO, M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Mme Françoise LEFEBVRE, M. Anselme MALMASSARI, M. Kadir MEBAREK, Mme Françoise MEGRET (*à partir du point 17*), M. Henri MELLIER (*jusqu'au point 43 inclus*), Mme Josette MEUNIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, M. Romaric MOYON, Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, Mme Sylvie PAGES, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Marc SAVINO, M. Alain TAFFOUREAU, Mme Brigitte TIXIER (*jusqu'au point 39 inclus puis pouvoir à Mme DURAND*), M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, Mme Jocelyne VERNON, M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER (*à partir du point 15, pouvoir à Mme DAUVERGNE-JOVIN du point 1 à 14*), Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

SUPPLEANTS:

Mme Danièle CHAZARENC suppléante de M. Francis GALLOY, M. Gérard LEDOUX suppléant de M. Jean-Claude LECINSE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Josette ANTIGNAC a donné pouvoir à Mme Jocelyne VERNON, Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, M. Gérard AUBRUN a donné pouvoir à Mme Sylvia ORDIONI, M. François BLANCHON a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Slimane BOUKLOUCHE a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, M. Noël BOURSIN a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET (*à partir du point 17*), M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Georges AURICOSTE, M. Bernard FABRE a donné pouvoir à M. Louis Vogel, M. Fabien FOSSE a donné pouvoir à Mme Josette MEUNIER, M. Dominique GERVAIS a donné pouvoir à M. Pierre HERRERO, M. François KALFON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jean-François LEMESLE a donné pouvoir à M. Jérôme GUYARD (*à partir du point 17*), M. Dominique MARC a donné pouvoir à Mme Françoise PERREAU, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Henri MELLIER (*jusqu'au point 43 inclus*), M. Paulo PAIXAO a donné pouvoir à Mme Patricia CHARRETIER

ABSENTS EXCUSES :

M. Thomas GUYARD, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Carole NADAL, M. Mourad SALAH, M. Baytir THIAW

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Ginette MOREAU

Melun
Rubelles
Voisenan
Boissettes
Seine-Port
La Rochette
Vaux-le-Pénil
Boissise-le-Roi
Livry-sur-Seine
St-Germain-Laxis
Le Mée-sur-Seine
Dammarie-lès-Lys
Boissise-la-Bertrand
Montereau-sur-le-Jard



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Madame Ginette MOREAU en qualité de Secrétaire de Séance.
2. pris acte des projets de compte-rendu des séances du 25 septembre et 16 octobre 2017.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 30 novembre 2017.
4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
5. à l'unanimité, désigné Madame Françoise LEFEBVRE en tant que représentante de la CAMVS au sein du comité scientifique et des usagers de la forêt de protection et au sein du comité de pilotage des sites Natura 2000 FR 1100795 et FR 1110795.
6. à l'unanimité, désigné Monsieur Gilles GATTEAU en tant que représentant de la CAMVS au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.
7. à l'unanimité, avec 63 Pour, décidé d'acter le transfert de la gestion de la redevance spéciale au SMITOM-LOMBRIC au 1^{er} janvier 2017 et autorisé le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 8 à la convention avec le SMITOM-LOMBRIC ayant pour objet l'intégration des communes de Maincy et de Villiers-en-Bière au territoire collecte des déchets ménagers de la CAMVS, ainsi que les conditions de transfert de la redevance spéciale au SMITOM-LOMBRIC.
8. pris acte du rapport annuel 2016 du SIETOM de la région de Tournan-en-Brie.
9. à l'unanimité, avec 56 Pour et 7 Abstentions, émit un avis favorable au rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
10. pris acte du rapport annuel 2016 du SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais – SMITOM LOMBRIC.
11. à l'unanimité, avec 63 Pour, décidé d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un montant global de 736,89€.
12. à la majorité, avec 44 Pour, 6 Contre et 13 Abstentions, décidé de réviser les autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiements des AP/CP pour l'exercice 2017.
13. à la majorité, avec 59 Pour, 2 Contre et 2 Abstentions, approuvé les montants des minorations des attributions de compensation prévus dans le rapport de la CLETC du 13 juin 2017 au titre des transferts de charges de la promotion du tourisme (Melun : -310 922 € en 2017 et -283 076 € en 2018 – Saint-Fargeau-Ponthierry : -16 667 € en 2017 et -6 293 € en 2018) et de la compétence Université Inter-âges soit -270 669 € en 2017 et -219 299 € à compter de 2018. L'attribution pour 2018 est fixée à 6 489 949,28 € pour Melun, 3 029 051 € pour Saint-Fargeau-Ponthierry et à 232 894 € pour Limoges-Fourches.
14. à l'unanimité, avec 61 Pour et 2 Abstentions, décidé de réviser les montants des attributions de compensation à verser aux communes membres et autorisé le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
15. à l'unanimité, avec 56 Pour et 7 Abstentions, autorisé le Président à signer la convention financière relative au versement et au remboursement de la dotation initiale entre l'EPIC Office de Tourisme Melun Val de Seine et la CAMVS, ainsi que tous les documents y afférent, notamment ses avenants.
16. à la majorité, avec 39 Pour, 6 Contre et 18 Abstentions, accordé à hauteur de 80 % la caution solidaire de la CAMVS en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 1 300 000 € que la SPL Melun Val de Seine Aménagement se propose de contracter auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour l'opération de restauration immobilière du centre-ville de Melun.
17. à la majorité, avec 43 Pour, 6 Contre et 19 Abstentions, accordé à hauteur de 80% la caution solidaire de la CAMVS en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 2 700 000 € que la SPL

Melun Val de Seine Aménagement se propose de contracter auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels pour l'opération de la ZAC du Tertre du Montereau.

18. à la majorité, avec 43 Pour, 6 Contre et 19 Abstentions, accordé à hauteur de 80% la caution solidaire de la CAMVS en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 2 700 000 € que la SPL Melun Val de Seine Aménagement se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif pour l'opération de la ZAC du Tertre du Montereau.

19. à la majorité, avec 42 Pour, 7 Contre et 19 Abstentions, approuvé la décision modificative n° 1 du budget principal 2017.

20. à la majorité, avec 53 Pour, 7 Contre et 8 Abstentions, approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement 2017.

21. à l'unanimité, avec 53 Pour et 15 Abstentions, approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe Parc d'activité des Prés d'Andy 2017.

22. à l'unanimité, avec 67 Pour et 1 Contre, accordé aux associations suivantes une avance sur la subvention 2018 :

Empreintes : 11 664,00 €

O.D.E. (Orientation Développement Emploi) : 25 200,00 €

ADSEA/PIJE (Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) : 17 000,00 €

AIPI (Les ateliers pour l'initiation, la production et l'Insertion) : 18 000,00 €

ZUP de CO : 12 400,00 €

2ème Chance de Seine-et-Marne : 36 000,00 €

Cercle d'escrime Melun Val de Seine (CEMVS) : 67 500,00 €

23. à l'unanimité, avec 67 Pour et 1 ne participe pas au vote, accordé à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence une avance sur la subvention 2018 correspondant à 40 % de la subvention accordée en 2017 au titre de l'aide au fonctionnement du Foyer de Jeunes Travailleurs François Gomez, soit 17 840 €.

24. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 ne participent pas au vote, accordé à l'Association LE SENTIER une avance sur la subvention 2018 correspondant à 40 % de la subvention 2017 au titre de l'aide au fonctionnement de l'accueil de jour rue Beaunier (Melun), soit 90 080 €.

25. à l'unanimité, avec 56 Pour, 7 Abstentions et 5 ne participent pas au vote, accordé à l'Association MISSION EMPLOI INSERTION MELUN VAL DE SEINE une avance sur la subvention 2018 correspondant à 40% de la subvention 2017 au titre de ces activités Mission Locale, Maison de l'emploi et PLIE, soit 172 837,60 €.

26. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 ne participent pas au vote, accordé à l'Association LE PAIN DE L'ESPOIR une avance sur la subvention 2018 correspondant à 40 % de la subvention 2017 au titre du chantier d'insertion « Banque alimentaire », soit 15 200 €.

27. à l'unanimité, avec 62 Pour et 6 ne participent pas au vote, accordé à l'Association LA PASSERELLE une avance sur la subvention 2018 correspondant à 40 % de la subvention 2017 au titre du fonctionnement de la résidence pour jeune « La Passerelle », située 843 rue du Maréchal Juin à Vaux le Pénil, soit 13 339,60 €.

28. à l'unanimité, avec 64 Pour, 1 Abstention et 2 ne participent pas au vote, accordé à l'Association TRAVAIL ENTRAIDE une avance sur la subvention 2018 de 35 600 € au titre de son action Relais Emploi.

29. à l'unanimité, avec 57 Pour et 10 Abstentions, approuvé le principe de conclusion d'un protocole transactionnel entre l'Agglomération et le Groupement SOGEA/URBAINE DE TRAVAUX ayant pour objet, notamment, de prévenir de toutes contestations à naître à l'occasion de l'exécution du marché qui les lie, d'acter les concessions et engagements réciproques des parties et autorisé le Président ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel et à passer tous actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

30. à la majorité, avec 49 Pour, 2 Contre, 16 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé le budget primitif 2018 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Melun Val de Seine ».

31. à la majorité, avec 62 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions, approuvé le compte-rendu d'activités 2016 de l'opération d'aménagement du Parc d'activités économiques du Marché des Grais à Montereau-sur-le-Jard.
32. à l'unanimité, avec 64 Pour, autorisé le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de gestion délégué d'affermage du service public d'assainissement de l'Agglomération Melun Val de Seine avec la Société des Eaux de Melun dans le but d'intégrer la commune de Villiers-en-Bière.
33. à l'unanimité, avec 61 Pour et 6 Abstentions, émet un avis favorable au rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.
34. à l'unanimité, avec 67 Pour, autorisé le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Boissise-la-Bertrand dans le cadre des travaux d'orientations d'aménagement et de programmation du quartier des Egremonts.
35. à la majorité, avec 60 Pour, 6 Contre et 2 Abstentions, décidé de céder, à la Société Française du Radiotéléphone (SFR) domiciliée au 12 de la rue Jean-Philippe Rameau, à La Plaine Saint Denis (Seine-Saint-Denis), un fourreau situé le long des routes départementales 82 et 50 à Seine-Port pour un montant négocié à 35 000 € TTC
36. à l'unanimité, avec 61 Pour et 6 Abstentions, adopté le rapport relatif aux actions menées en matière de politique de la ville en 2016.
37. à la majorité, avec 62 Pour, 1 Contre et 5 Abstentions, approuvé le transfert de portage juridique, de compétence et de moyens des Programmes de Réussite Educative (PRE) de Dammarie-lès-Lys, de Melun et de Le Mée-sur-Seine vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Melun Val de Seine et autorisé le Président ou son représentant à solliciter tous les financements nécessaires à la réalisation du PRE intercommunal et signé toute convention et documents s'y rattachant ainsi que les éventuels avenants relatifs à la mise en œuvre du dispositif PRE intercommunal.
38. à l'unanimité, avec 68 Pour, autorisé le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités d'organisation de la billetterie communautaire entre les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Vaux le Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry et la CAMVS ainsi que tous les documents y afférents et ses avenants éventuels.
39. à l'unanimité, avec 67 Pour, approuvé le projet de convention entre l'Université Panthéon ASSAS Paris II et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine relative à la promotion de l'Enseignement Supérieur sur le territoire de l'Agglomération Melunaise et autorisé le Président à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférents, notamment, ses éventuels avenants.
40. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 Abstentions, décidé de créer les emplois de rédacteur à temps complet (1), d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (1), d'adjoints administratifs à temps complet (5), d'agent de maîtrise à temps complet (2), d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet (2).
41. à l'unanimité, avec 68 Pour, adopté le plan de formation du personnel, précisé que le temps de formation s'exercera pendant le temps de travail, que les agents qui prennent part à une action de formation pendant leur temps de service bénéficient du maintien de leur rémunération et peuvent être indemnisés des frais de déplacements engagés à l'occasion de cette formation, que le coût des actions de formation sera pris en charge par la Communauté lorsque celles-ci ne font pas l'objet d'un financement soit par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale soit par un organisme de prestation extérieur.
42. à l'unanimité, avec 59 Pour et 9 Abstentions, décidé de créer un poste d'attaché à temps complet pour exercer les fonctions de responsable de service développement économique, enseignement supérieur et tourisme et décidé de fixer la rémunération pour ce poste au 10ème échelon du grade d'attaché.
43. à l'unanimité, avec 68 Pour, décidé la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et engagement professionnel.
44. à l'unanimité, avec 66 Pour, adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Seine et Marne et d'approuver la convention adhésion pour l'année 2018 et autorisé le Président ou son représentant à signer ledit document

cadre et ses éventuels avenants.

45. à l'unanimité, avec 66 Pour, approuvé la convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et autorisé le Président ou son représentant à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

46. à l'unanimité, avec 64 Pour et 2 Abstentions, autorisé le Président ou son représentant à signer avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et l'Agence Nationale de l'Habitat la convention opérationnelle pour le traitement urbain et social d'ilots dégradés du centre-ville de Melun et autorisé le Président ou son représentant à solliciter de l'Etat les financements nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet.

47. à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 6 Abstentions, adopté le Programme Local de l'Habitat 2016/2021 modifié pour intégration des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy.

48. à l'unanimité, avec 60 Pour et 6 Abstentions, approuvé la programmation 2017 des logements locatifs sociaux.

La séance est levée à 00h05

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Louis Vogel
Maire de Melun
